

Conseil municipal du vendredi 4 novembre 2022.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 4 novembre 2022 à 20 heures à la salle de réunion de la mairie sous la présidence du maire Jacky BONIN et en présence de tous les conseillers municipaux.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, les points suivants ont été étudiés :

RECRUTEMENT D'UN CONTROLEUR TECHNIQUE DE CONSTRUCTION ET D'UN COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE.

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la construction d'une chaufferie au bois avec réseaux enterrés, il convient de recruter un contrôleur technique de construction ainsi qu'un coordinateur sécurité protection santé et qu'à cet effet, une consultation de divers cabinets a été lancée le 28 octobre 2022. Après étude des trois offres reçues pour chacune des missions, le conseil municipal décide de retenir, au vu des références du candidat et du coût de ses prestations, la proposition de SOCOTEC pour la mission CTC et SOCOTEC également pour la mission SPS.

RESILIATION BAIL.

Le maire informe le conseil municipal que Madame PRUDENT, locataire du logement situé 25 place de la mairie, a confirmé par écrit mettre fin à son bail en date du 30 novembre 2022. Vu la pénurie d'assistante maternelle sur la commune qui porte préjudice au recrutement d'élèves pour l'école, le conseil municipal décide de s'octroyer un temps de réflexion afin d'étudier avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales les différentes solutions possibles en matière d'accueil de jeunes enfants et de ne pas proposer, pour l'instant, ce logement à la relocation.

RAPPORT ACTIVITE CCBLI.

Le maire fait, comme le prévoit la loi, une présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom qui ne suscite aucune remarque particulière de la part des conseillers municipaux.

CONVENTION MISE A DISPOSITION.

Afin de palier à l'absence imprévue ou pour longue durée de la secrétaire de mairie, le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de Bresse Louhannaise Intercom et précise que cette nouvelle convention intervient suite au départ en retraite du fonctionnaire précédemment affecté à ce service.

ETUDE DE DEVIS.

Le conseil municipal valide le devis de 693.76 euros proposé par les Ets LACLERGERIE pour la pose d'un extracteur afin d'éliminer la condensation dans la cave située sous la Halle et dans laquelle est installée la pompe à chaleur.

Après examen et suite à l'acquisition d'un camion benne, le conseil municipal accepte le devis proposé par la carrosserie CIP pour la fabrication et la pose d'un bouchon arrière supérieur en grille soudée, la réfection d'un siège ainsi que la pose des systèmes de sécurité obligatoires pour l'utilisation d'un tel véhicule (bandes réfléchissantes, triangle lumineux et gyrophare). Coût total de l'installation : 2.351.76 euros.

CEREMONIE COMMEMORATIVE DE L'ARMISTICE.

Elle se déroulera le vendredi 11 novembre à 11 h 45. Rendez-vous place de la mairie pour le cortège.

Le conseil municipal étudie quelques questions diverses et fixe la prochaine réunion au vendredi 16 décembre à 20 heures.